



**VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

Publié le 10 juillet 2025

**Séance ordinaire du 03 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

**Etaient présents** : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Franck VALEMBOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK,

**Absents avant donné procuration** : Mathilde DESMONS à Lydie VALLIN, Philippe VERON à Didier SZYMANEK, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOIS, Carine FIEUW à Annick BARTKOWIAK

**Absent** : Laurent JOVENET

**Madame Dorothée LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance**

**28 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°17 EN DATE DU 07 AVRIL 2022  
PORTANT SUR LE PROJET DE CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN SISE 15  
RUE DE LA CORDERIE**

Monsieur SZYMANEK rappelle à l'assemblée que par délibération n°17 en date 07 avril 2022, le conseil municipal a approuvé la cession d'une bande de terrain située au 15 rue de la Corderie reprise sous la section AD n° 596p, 520, 518, 516, 514, 276, 275p et 274p, d'une contenance d'environ 105m<sup>2</sup> pour une valeur vénale fixée à 8€ HT le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 840 € HT.

La cession n'ayant pas eu lieu à ce jour en raison d'échanges avec les futurs acquéreurs au moment du bornage, ces derniers sollicitent la Ville pour l'acquisition de deux parcelles supplémentaires reprises sous la section AD n° 281 et AD n° 528 se trouvant devant leur jardin d'une surface supplémentaire de 41 m<sup>2</sup> soit une surface de cession globale de 146 m<sup>2</sup>.

De plus, depuis l'approbation de la délibération, le numéro de la parcelle AD n° 596 est modifié et repris sous la section AD n° 636p. La nouvelle cession concernera les parcelles AD n° 636p, 274p, 275p, 276p, 514, 516, 518-520, 281-528 pour une surface totale de 146m<sup>2</sup>.

Vu l'avis des domaines en date du 20 mai 2025 ci-annexé fixant la valeur vénale de la nouvelle surface à 1200 € pour 146 m<sup>2</sup> soit environ 8.22€/m<sup>2</sup>.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 24 janvier 2024 et du bureau municipal du 06 février 2024 sous réserve du respect du règlement des clôtures.

Vu l'avis favorable de la commission du 24 juin 2025 sous réserve du respect du règlement des clôtures.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver la cession de ces terrains, moyennant le prix d'environ 8.22 €/m<sup>2</sup>, soit un total de 1 200€, auquel s'ajoutent les frais notariés et frais de géomètre dus par l'acquéreur ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits actes intervenant à cet effet ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction du dossier ; les crédits seront inscrits au budget correspondant ;
- De confier la cession à Maître Bérénice OFFROY-BERRIER, notaire à Auby ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents inhérents à la cession du terrain, voire également une convention avec la SIDEN-SIAN si cela s'avérait nécessaire.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Approuve** la cession de ces terrains, moyennant le prix d'environ 8.22 €/m<sup>2</sup>, soit un total de 1 200 €, auquel s'ajoutent les frais notariés et frais de géomètre dus par l'acquéreur ;

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits actes intervenant à cet effet ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction du dossier ; les crédits seront inscrits au budget correspondant ;

**Décide** de confier la cession à Maître Bérénice OFFROY-BERRIER, notaire à Auby ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents inhérents à la cession du terrain, voire également une convention avec la SIDEN-SIAN si cela s'avérait nécessaire.

La Secrétaire de Séance



Dorothée LORTHIOS



Pour copie conforme,  
Le Maire



Bernard CZECH